

**Le Président,**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2 ;*  
*Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;*  
*Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;*

**arrête,**

- Article 1** Sous l'autorité du Président, M. Olivier BIREMBAUX est nommé dans les fonctions de chargé de mission «Risque Psycho-Social et Qualité de Vie au Travail», référent contre «les agissements sexistes». Une lettre de mission viendra préciser les objectifs et les réalisations attendus.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente sur le portail numérique de l'Université pour l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Université et publié au recueil des actes réglementaires tenu par le Direction Générale.
- Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du Président de l'Université.
- Article 4** Le Directeur Général des Services de l'Université Polytechnique Hauts-de-France est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 06 janvier 2020

Le Président  
Professeur Abdelhakim ARTIBA

